



Compte-rendu du Conseil municipal du 09 octobre 2019



Présents : Jean-Louis DUVAL, Marie-Annick FAYAT, Jacques HEESTERMANS, Isabelle PREVOT, Jean-Michel BELHOMME, Liliana MEISTER, François REALINI, Jean-Marie CHEVALLIER, Dominique ORLANDO, Yves-Marie FRANCOIS, Alain DEMANDRE, Stefanie NALINE, Nadège VERRIER, Etienne DEVAUX, Michel BERTRAND, Odile MAZERON, Jean-Pierre ACCOCE

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

M. CHAPLET à M. DUVAL

Mme CHILLOUX à M. CHEVALLIER

Mme COGET à Mme VERRIER

Mme CAUVIN à M. HEESTERMANS

M. FARCY à M. REALINI

Mme SOUBESTE à M. ACCOCE

Absents :

M. PEREIRA, M. COMPTE, Mme FASSI, Mme CRISCIONE, M. VALERIUS, Mme PAGES

M. HEESTERMANS est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

► **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2019

Vote : UNANIMITE

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°73 du 29/08/2019**

Signature d'une convention participation financière avec le Théâtre de Sénart - Distribution brochure saison.

➤ **Décision n°74 du 03/09/2019**

Signature de l'accord-cadre relatif aux services d'impression, de façonnage et de livraison des publications municipales mensuelles, trimestrielles et de suppléments « hors-série » édités en fonction de l'actualité de la Ville de Cesson (lot n°01), avec la société DESBOUIS GRESIL

➤ **Décision n° 75 du 03/09/2019**

Signature de l'accord-cadre relatif aux services de conception graphique, d'impression, de livraison du guide pratique de la Ville, effectuées à titre gratuit, en contrepartie de l'exploitation commerciale de pages publicitaires concédées à titre exclusif au titulaire (Lot n 2), avec la Société CITHEA COMMUNICATION



➤ **Décision n° 76 du 04/09/2019**

Signature de 5 contrats avec la société COMCABLE pour les abonnements fibre optique de Jules VERNE, Jean de la Fontaine, Jacques PREVERT, la police municipale ainsi que la crèche

➤ **Décision n° 77 du 04/09/2019**

Vente d'un ordinateur à M. MURAT Elis au prix de 100€

➤ **Décision n° 78 du 06/09/2019**

Signature d'un contrat de location pour un appartement situé 14 rue d'Aulnoy au nom de M. DUBOIS D'ENGHIEEN Kévin

➤ **Décision n° 79 du 09/09/2019**

Signature d'une convention financière pour la prise en charge des enfants cessonais inscrits en CLIS sur Vert St Denis et Moissy Cramayel

➤ **Décision n° 80 du 10/09/2019**

Défense des intérêts de la ville à Me MIROUSE dans l'affaire préfecture - M.ARSLAN /Mme RAZANAJATOVO

Finances

► **Décision Modificative n°2**

DECIDE d'adopter la Décision Modificative n° 2 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Charges à caractère générale	-248 000,00	
6188 – Autres frais divers	- 248 000,00	
Chapitre 014 – Atténuation de produits	248 000,00	
D 739211 – Attribution de compensation	248 000,00	
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes	7 770,00	
D 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations	7 770,00	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	11 250,00	
D 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	11 250,00	
Chapitre 70 – Produits de services et du domaine		7 770,00
R 70323 – Redevance d'occupation du domaine public		7 770,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante		11 250,00
R 752 – Revenus des immeubles		11 250,00
TOTAL	19 020,00	19 020,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	-100 000,00	
D 020 – Dépenses imprévues	-100 000,00	
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	56 602,01	56 602,01
D 2135 – Instal. Générales, agencements constructions	1 092,00	

D 2151 – Réseaux de voirie	25 419,60	
D 2312 – Terrains	19 949,06	
D 2313 – Constructions en cours	10 141,35	
R 2031 – Frais d'études		54 550,01
R 2033 – Frais d'insertion		2 052,00
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00	
D 2033 – Frais d'insertion	5 000,00	
Chapitre 204 – Subventions d'investissement versées	113 139,00	
D 2046 – Attribution de compensation d'investissement	113 139,00	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	- 268 139,00	
D 21318 – Autres bâtiments publics	- 250 000,00	
D 2183 – Matériel de bureau et informatique	- 18 139,00	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	250 000,00	
D 2313 – Constructions	250 000,00	
Chapitre 45 – Comptabilité distincte rattachée	2 597,00	2 597,00
D 4581 – Opérations sous mandat dépenses	2 597,00	
R 4582 – Opérations sous mandat recettes		2 597,00
TOTAL	59 199,01	59 199,01

Fait et délibéré,

Vote : 19 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Admissions en non-valeur**

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

ANNEE	MONTANT
2012	80,92 €
2013	315,60 €
2014	432,95 €
2015	229,05 €
2016	21,55 €
2017	1 450,88 €
TOTAL	2 530,95 €

Fait et délibéré,

Vote : 19 voix POUR

04 ABSTENTIONS (M.BERTRAND, O.MAZERON, A.SOUBESE, JP.ACCOCE)

► **Refacturation des consommations d'eau à la SCI BIVENPOKE**

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la refacturation tous les trimestres à la SCI BIVENPOKE, les frais de consommation d'eau payés par la ville depuis l'installation du compteur divisionnaire.

PRECISE que cette facturation sera trimestrielle

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Administration Générale

► **Nomination des représentants à la commission d'indemnisation amiable -T Zen**
2

PROCEDE à l'élection des représentants

Se sont portés candidats :

- **Jean-Michel BELHOMME**
- **Jean-Louis DUVAL**
- **Jean-Charles BERNOIS**

Au terme du scrutin, ont obtenu :

Nombre de votants : 23

Nombre de blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Jean-Michel BELHOMME titulaire
Jean-Louis DUVAL suppléant
Jean-Charles BERNOIS référent technique

Ayant obtenu la majorité ont été élus représentants et référent de la commune de Cesson au sein de la Commission d'Indemnisation amiable au Département de Seine et Marne.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

► **Autorisation donnée au maire de signer une convention de groupement de commandes en vue du lancement d'un accord-cadre de fourniture et livraison de carburants**

DECIDE de conclure une convention de groupement avec la Ville de Vert-Saint-Denis, pour la préparation, la passation et la signature d'un accord-cadre de prestations relatives à la fourniture et à la livraison de carburants.

DECIDE d'accepter la désignation de la commune de Cesson comme coordonnateur du groupement de commandes et d'effectuer les missions, conformément aux dispositions prévues par la convention constitutive, ainsi que le choix de l'offre la plus économiquement avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du groupement.

AUTORISE le Maire à signer la convention et à procéder à l'exécution des différentes stipulations de ladite convention annexée.

Fait et délibéré,

Vote : UNANIMITE

Sport

► **Rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal des Sports**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal des Sports 2018.

Fait et délibéré,

Culture

► **Rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de la Culture**

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2018 du syndicat intercommunal de la culture annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré,

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 10/10/2019

Pour le Maire empêché
et par délégation,
le 2^{ème} Maire-Adjoint,



Jean-Louis DUVAL